MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services P.V. N°02 XV 2016

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
LUNDI 14 MARS 2016

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, José BAGHDAD, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claude DARGENT, Jean-Raymond DELMAS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Marie-Caroline DOUCERE, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Louisa FERHAT, Shervin JANANI, Maud GATEL, Gérard GAYET, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Manuel HUE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Audrey LEVAVASSEUR, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ, Jean-Baptiste MENGUY, Fabrice ORLANDI, Laurence PATRICE, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPE, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOEL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Anne TACHENE, Marie TOUBIANA, Anne-Claire TYSSANDIER, Bertrand VASNIER et Yann WEHRLING.

Sont excusés :

Mesdames et Messieurs : Agnès EVREN donne pouvoir à Françoise MALASSIS, Anne HIDALGO donne pouvoir à Claude DARGENT, Jean-François LAMOUR donne pouvoir à Alphée ROCHE-NOEL, Ariane LAVERDANT donne pouvoir à Shervin JANANI, Youma-Aïcha MAIRE donne pouvoir à Sylvie CEYRAC, Dominique VERSINI donne pouvoir à José BAGHDAD.

Est absent : Pierre CHARON et Françoise DOROCQ.

La séance est ouverte.

1. Installation d'un conseiller d'arrondissement en remplacement d'une conseillère d'arrondissement démissionnaire.

Monsieur le Maire : Dans un premier temps, je voudrais vous informer de la démission d'un membre de notre Conseil : la conseillère d'arrondissement du groupe des élus de gauche et apparentés, qui m'a fait part de sa démission le 29 février, Catherine BESSIS. Elle est remplacée par Bertrand VASNIER, benjamin du groupe de la gauche. Je vous félicite au nom de tous pour votre arrivée dans notre Conseil. Pour rendre un hommage particulier à Catherine BESSIS pour son investissement au quotidien pendant toutes les années durant lesquelles elle a siégé, au service des habitants du XVe. Ses interventions, notamment sur les questions de la jeunesse et de l'éducation lors des conseils d'arrondissement ou au comité de gestion de la Caisse des écoles, à la commission des chèques-vacances entre autres, témoigne de son implication et de son attachement dans le XVe, donc je voudrais la remercier en votre nom à tous pour le travail qu'elle a accompli au service de notre arrondissement, et lui souhaiter bonne chance aussi dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. On peut l'applaudir.

Je voudrais également profiter de cette communication très brève et informative pour vous annoncer que j'ai l'intention de procéder à un certain nombre de modifications dans les délégations des adjoints et des conseillers faisant partie de l'exécutif municipal du XVe, et que vous recevrez l'arrêté correspondant que je signerai dans les prochains jours.

Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques mots au nom des élus de mon groupe pour à la fois saluer l'arrivée et souhaiter la bienvenue à notre collègue Bertrand VANNIER et puis, comme vous l'avez fait Monsieur le Maire, saluer le travail qui a été effectué durant les huit dernières années au sein de cette assemblée mais aussi au sein de toutes les différentes commissions et je dirais même, au-delà de ça, le travail de terrain qu'a pu accomplir notre ancienne collègue maintenant, Catherine BESSIS, qui je crois était appréciée pour son enthousiasme, son implication sur l'ensemble des dossiers qu'elle menait, et puis sa proximité auprès des habitants et des associations qu'elle pouvait rencontrer. Et comme vous l'avez souligné Monsieur le Maire, ses occupations professionnelles n'étant plus compatibles en termes d'investissement, elle a préféré ne pas jouer le rôle d'une élue absente, étant engagée depuis de si longues années elle laisse sa place à notre collègue et nous lui souhaitons encore une fois la bienvenue dans cette assemblée.

Monsieur le Maire : Sa position et sa décision sont tout à fait honorables et cela ne m'étonne pas d'elle : nous lui adressons nos meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

2. Désignation des secrétaires de séance.

Monsieur le Maire : Je vais désigner les secrétaires de séance, avec Monsieur Shervin JANANI et Monsieur Bertrand VASNIER, les deux benjamins.

3. Adoption du PV du CA du 1er février 2016.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

4. Communication sur la mise à disposition des salles de la Mairie, de la Maison Communale et du Conservatoire pour l'année 2015.

Monsieur le Maire : Il y a pour leur occupation temporaire, depuis une délibération de septembre et mai 2014 du conseil d'arrondissement, des conventions d'occupation temporaire, à la fois de la Mairie, de la Maison communale et du Conservatoire. Il s'agit donc de vous rendre compte des mises à disposition accordées. Les données financières sont une recette perçue en 2015 de 10 043€ et 60 centimes. En 2015, les mises à disposition gratuites ont été de trente-neuf en Mairie, trente-deux en Maison communale, et les mises à disposition payantes ont été de dix en Mairie et de dix-neuf en Maison communale. Bien sûr, les mises à disposition sont principalement des associations de 1964 :

— Syndicats de copropriété : dix-huit ;

— Particuliers : trente ;

— Entreprises : sept ;

— Autres : huit.

Les types d'occupation sont :

— Des assemblées générales pour trente-et-une d'entre elles ;

— Des manifestations à caractère caritatif pour cinq ;

— A caractère culturel pour vingt ;

— Types concerts/expositions/vernissages :

- Réunions : trente-huit,

- Conférence : trois,

- Cocktail mariage : trois,

- Conservatoire : deux.

Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Oui Monsieur le Maire, pour rappeler que notre groupe a fait le choix de ne pas demander, comme cela lui est permis par la loi, un local pour se réunir ou avoir des bureaux. Nous tenions donc à rappeler que pour autant, je pense que nous ferons à l'avenir quelques demandes ponctuelles pour pouvoir bénéficier de lieux de réunion appropriés pour nous retrouver entre élus afin de pouvoir rencontrer, le cas échéant, des personnes qui souhaitent nous joindre en tant qu'élus. Nous voulons vous signaler cet état de sollicitation que nous aurions en votre direction Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Bien sûr, il suffit d'adresser vos demandes à mon secrétariat, merci.

5. Modification de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement en présence du CICA du mardi 12 avril 2016 à 19h. Thème "La propreté des trottoirs, des rues piétonnes, des contre-allées, des pieds d'arbre et poteaux sablonneux, en terre battue ou grillagés, des bordures de murets en buissons, des petits jardins... globalement tous les sols extérieurs de l'espace public." Question posée par les délégués de l'Education Nationale du 15ème.

Monsieur le Maire : Je donne la parole à Marie-Caroline DOUCERE.

Madame DOUCERE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite prendre quelques instants pour rappeler qu'un sujet, celui sur les antennes relais proposé par l'association DLP15, avait déjà été adopté par notre Conseil en novembre 2015. Or la Présidente de l'association, Madame BESNIER, a adressé le 15 janvier, soit deux mois et demi après cette adoption, un courrier à vous Monsieur le Maire, indiquant qu'elle retirait sa question car un autre débat public sur ce thème était en voie de finalisation. Comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer de manière informelle à Monsieur BAGHDAD lors de notre dernier Conseil, je regrette que ce Conseil bien sûr, et le CICA surtout, soient considérés avec si peu d'égard. En effet, exprimer régulièrement son attachement à la règle et à l'esprit des instances participatives est tout à fait louable, cependant il me semble que dans ce cas-là, il est préférable de l'appliquer pleinement. Plusieurs associations actives au sein du CICA n'ont d'ailleurs pas manqué de me faire part de leur désarroi. Aussi, conformément au

courrier de l'association DLP15, et par respect pour les membres du CICA ayant proposé d'autres thèmes de débat, je vais donc vous soumettre ce soir un autre sujet. Pour rappel, le secrétariat du CICA vous a adressé Monsieur le Maire les autres questions recensées. La première, celle de Madame BERTHIER de l'association Musicoplume, porte sur l'aménagement de la voirie, particulièrement des tronçons Vaugirard/Convention et Desnouettes/Convention. La seconde, de l'association FELICIE Art Cœur et Vie concerne les problèmes d'insécurité des personnes. La troisième, celle de Monsieur KALFANE de l'association ALBP, est relative à l'entretien de l'urbanisme et à la rénovation des trottoirs de la rue Paul Barruel. Et enfin, celle de Madame AGENAIS de l'association des DDEN du XVe, porte sur la propreté de l'espace public dans notre arrondissement. Au regard de la préoccupation des habitants pour les questions de propreté, je vous invite à adopter mes chers collègues le sujet de Madame la Présidente de l'association des DDEN du XVe. Aussi, car en vertu de la mission des délégués départementaux de l'Éducation Nationale, cela permettra ainsi d'envisager cette problématique également sous l'angle de la prévention. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Je soumets à votre vote la modification de l'ordre du jour du CICA. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Unanimité, merci.

6. 2016 DDCT 25 Modification de la charte du budget participatif.

Monsieur le Maire : Monsieur LOZIN.

Monsieur LOZIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, des petits rappels concernant la charte du budget participatif. En novembre 2014, l'exécutif a présenté une charte du budget participatif et celle-ci avait été votée à l'unanimité. En décembre 2015, l'exécutif parisien a présenté un vœu faisant plusieurs propositions dont : qu'il soit proposé au maire d'arrondissement une révision du mécanisme d'abondement des budgets participatifs d'arrondissement, en proposant un abondement de 2€ pour chaque euro consacré par un maire d'arrondissement au budget participatif de son arrondissement. Et que le plafond mobilisable de l'enveloppe « espace public des investissements d'intérêt local » soit relevé à 40 % au lieu de 30 % actuellement.

Le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui a donc pour objectif d'appliquer le vœu de l'exécutif, certes. Cependant, si la nouvelle charte du budget participatif mentionne l'existence d'un mécanisme d'abondement, elle n'en fixe plus la parité, ce qui constitue une régression potentielle par rapport à l'actuelle charte, qui fixe une parité de un pour un. Alors que le vœu annonçait une progression. Il convient donc de mentionner la nouvelle parité de un pour

deux. De même, si la nouvelle charte ne fait plus mention du plafond de 30 %, elle ne précise pas de nouveau plafond. Aussi, il convient de préciser que le nouveau plafond doit donc être porté à 40 % conformément au vœu adopté en décembre 2015. Sur ces sujets, j'estime qu'il y a des précisions qui sont attendues et j'espère que nous aurons des réponses, merci.

Monsieur le Maire : Madame ROY.

Madame ROY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord pour rappeler que c'est une modification purement technique. En fait, elle ne change en rien les grands principes du budget participatif à Paris. Comme les plafonds ont été modifiés et que le mécanisme d'abondement l'a aussi été cette année, puisque je rappelle que pour 1€ mis par une mairie d'arrondissement, 2€ sont mis par la Mairie de Paris, il s'agit simplement de ne pas être amenés à modifier cette charte à chaque fois qu'il y a une évolution sur les plafonds d'investissement local et aussi sur le mécanisme d'abondement. Je pense que vous êtes tout à fait satisfaits du mécanisme d'abondement, notamment pour le XVe arrondissement, avec un budget quand même très conséquent de 5,8 millions d'euros pour cette année. Voilà ce que je voulais en dire.

En revanche, je souhaitais vous interpeller sur un autre sujet qui concerne la charte du budget participatif, c'est que malheureusement dans le XVe, cette année, nous n'avons eu aucune réunion publique dans la phase de co-construction des budgets participatifs, alors que la charte mentionne clairement que les arrondissements sont invités à inciter les instances de démocratie locale comme sont les conseils de quartier, mais aussi à inciter les associations à co-construire ces budgets. Il n'y a pas eu de réunion publique. Pareil pour les conseils de quartier, moi j'ai constaté que des projets ont été déposés au nom des conseils de quartier, certainement, mais il n'y a pas eu de réunion publique pour en discuter. Or, quand on dépose un projet au nom d'un conseil de quartier, ce ne sont pas simplement les élus, les titulaires, les suppléants, les associations ou les personnalités qualifiées qui doivent en décider, ce sont les habitants. C'est ça un conseil de quartier. Je voulais donc souligner cela parce qu'il est dommage que cela n'ait pas été fait, c'est ça aussi le sens de ce budget participatif, c'est la co-construction avec les habitants, et cela n'a pas été fait avant la date de clôture du dépôt des projets.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Il y a deux niveaux : central et local. Je laisserai la parole aux adjoints de quartier qui auront chacun la possibilité de répondre et de s'exprimer au niveau de leur conseil de quartier. Je voudrais simplement dire que la Mairie du XVe, pour ce qui la concerne, s'est beaucoup investie dans la diffusion d'une information sur les budgets participatifs. Sans doute au-delà de beaucoup d'autres mairies, qu'elles soient

de gauche ou de droite d'ailleurs, ce qui nous a permis de recenser de nombreux projets et qui nous a valu encore récemment les félicitations de Madame VERON, qui est chargée de cette délégation à la Mairie de Paris, pour l'organisation de la diffusion de l'information, du recueil par la mairie du XVe. Je suis obligé de vous dire que cette réunion que nous avions tenue l'an passé en présence de Madame VERON et que nous avions programmée cette année également en sa présence, ce qui était quand même aimable de notre part aussi, n'a pas pu se tenir pour des raisons d'indisponibilité le jour de la réunion telle qu'elle était programmée, ce qui nous a amené à annuler, et nous n'avons pas pu la reprogrammer en fonction de la date limite telle que vous savez qu'elle existe. Donc cela n'a pas pu se faire malheureusement, les emplois du temps des uns et des autres sont assez chargés. La réunion était programmée et n'a pas pu se tenir. Néanmoins, comme vous le savez, nous avons été en mesure de faire circuler des triporteurs dans l'arrondissement, de recueillir les idées des habitants. J'ai d'ailleurs aussi observé que lors des conseils de quartier, chaque adjoint avait pu consacrer un petit temps aux budgets participatifs. N'ayant pas assisté à cette étape des conseils de quartier, et n'ayant pas participé à tous ceux-là, je ne sais pas comment les choses se sont déroulées, mais en tout cas il y avait dans chacun d'eux, d'après ce qui m'a été rapporté, un temps de parole sur les budgets participatifs. Voilà ce que je peux vous répondre, après on peut toujours faire mieux. J'espère, ou en tout cas c'est souhaitable, que l'année prochaine nous organiserons cette réunion.

Maintenant je vais passer la parole aux adjoints de quartier qui souhaitent s'exprimer là-dessus, en commençant par Monsieur JANANI.

Monsieur JANANI : Comme indiqué lors du conseil de quartier George Brassens de vendredi soir dernier, les deux projets portés au titre de ce conseil de quartier ont été validés et approuvés par les conseillers de quartier, en réunion préparatoire. Cela vous avait été indiqué Madame ROY. Les conseils de quartier, depuis le début de cette initiative, ont systématiquement mis à l'ordre du jour les budgets participatifs, et ceci permet aux habitants notamment de venir discuter du budget participatif. Voilà, merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Madame LEVAVASSEUR.

Madame LEVAVASSEUR : Je voudrais confirmer qu'à chaque conseil de quartier, je redonne mon contact pour les habitants en leur expliquant ce qu'est le budget participatif et comment ils peuvent contribuer et proposer des idées. Je tiens juste à souligner que Monsieur BAGHDAD m'a fait la même réflexion en conseil de quartier Dupleix/Motte-Picquet, en me disant que les habitants n'étaient pas suffisamment consultés et que nous n'étions pas suffisamment à l'écoute. Monsieur BAGHDAD qui n'était pas à la réunion préparatoire du conseil

de quartier pendant laquelle nous avons justement discuté de ces projets. Voilà, cela m'avait un peu agacé, donc je tenais à le souligner. Avant de donner des leçons, peut-être participer également à l'élaboration des projets.

Monsieur le Maire : Monsieur Alphée ROCHE-NOEL.

Monsieur ROCHE-NOEL : Madame ROY, je ne comprends pas très bien votre observation s'agissant des conseils de quartier, de la façon dont les idées déposées au titre du budget participatif sont adoptées. En somme, vous demandez à ce que les idées proposées par les conseils de quartier soient adoptées en réunion publique, et par les conseils de quartier, et par les habitants. Mais à ce que je sache, quand on siège en formation de conseil d'arrondissement, le public présent ne participe pas à nos débats de la même façon. Nous pouvons tout à fait associer les habitants, Monsieur DARGENT vous dites que ce n'est pas pareil, mais les conseils de quartier sont tirés au sort, il y a des titulaires et des suppléants, ce sont les titulaires qui se déterminent pour ce qui concerne le budget d'investissement des conseils de quartier. Et par conséquent, je ne vois pas pourquoi les conseils de quartier au sein d'une réunion préparatoire ne seraient pas légitimes à déposer une idée au titre du budget participatif. Pour ce qui nous concerne, puisque c'est en substance le sujet que vous soulevez : le conseil de quartier Vaugirard/Parc des expositions a déposé trois idées, le conseil de quartier Citroën/Boucicaut quatre. Et je peux vous assurer que, au sein des réunions préparatoires, auxquelles participait d'ailleurs l'une de vos collègues de ce conseil d'arrondissement, les choses se sont extrêmement bien passées, les conseillers de quartier ont participé de façon active, y compris en proposant des idées. Donc voilà, je ne comprends pas bien votre observation.

Monsieur le Maire : D'autres interventions d'adjoint ? Oui, allez-y.

Madame GIOVANNUCCI : Je dirai, comme l'a dit Monsieur Alphée ROCHE-NOEL, que nos budgets participatifs ont été validés en réunion préparatoire. Et ce qui m'étonne aussi, je suis désolée Monsieur BAGHDAD, mais vous n'étiez là ni à la réunion préparatoire, ni à la réunion publique, et nous n'avons pas vu non plus d'élus de gauche dans l'autre conseil de quartier.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Jean-Philippe PIERRE.

Monsieur PIERRE : Je n'ai absolument rien à rajouter, tout s'est très bien passé dans mes conseils de quartier. Les projets ont été validés aux réunions préalables, dans une bonne concertation avec les élus d'opposition, donc je ne comprends pas leur réflexion Monsieur BAGHDAD.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD, vous allez pouvoir expliquer votre position à nouveau, allez-y.

Monsieur BAGHDAD : Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie pour l'ensemble de ces informations et le succès que chacun peut me donner. Je vois bien que mon absence dans un certain nombre de cas affecte quelques élus ici présents, j'en suis navré. Mais j'entends bien que, souvent quand le message ne vous plaît pas, vous préférez attaquer le messager ou la messagère. D'abord je m'explique : pourquoi comparer conseil de quartier et conseil d'arrondissement ? Cela n'a rien à voir à ma connaissance, et pas seulement la mienne. En conseil d'arrondissement, le public ne prend pas la parole, ne peut pas intervenir, alors qu'en conseil de quartier il intervient, prend la parole, et c'est bien l'objet d'un conseil de quartier et l'esprit d'un budget participatif. Associer la population, le public, aux choix qui sont faits pour eux, avec eux, c'est bien une co-construction. Encore une fois, nous renouvelons le fait que nous souhaitons que les membres du conseil de quartier, et même au-delà, les habitants d'un conseil de quartier puissent participer aux réflexions, aux échanges. Et si vous pensez que tout est parfait aujourd'hui et qu'un temps d'échange n'est pas nécessaire et que tout doit se faire uniquement en chambre, en réunion préparatoire, c'est votre position, pas la nôtre. Ensuite, sur les réunions préparatoires, en tant qu'élu, je trouve que la présence des élus n'est pas forcément nécessaire en réunion préparatoire. Pourquoi ? Parce que l'ordre du jour, et cela a toujours été ma position en tant qu'élu, ne doit pas être influencé par la présence d'un élu. Il doit être à l'initiative des habitants. L'opinion de l'élu n'a pas d'importance, et je n'ai pas à me justifier sur mon absence. En tout cas, c'est ma position, mais je vois que vous ne répondez pas sur le fond, et je regrette que vos n'ayez pas la volonté que, pour l'année prochaine, nous puissions avoir des conseils de quartier en amont des phases de construction du budget participatif, où nous pourrons échanger avec la population de manière plus longue et co-construite sur des budgets à proposer.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BAGHDAD. Rien n'est parfait, même pas la Mairie de Paris, il y a toujours des marges de progression. Je constate simplement qu'entre l'année dernière, où l'on n'avait pas fait ce type de réflexion, et cette année, le nombre de projets qui ont été développés en conseil de quartier pour le budget participatif sont du même acabit, puisqu'ils sont autour d'une trentaine. Donc il n'y a pas eu de différence notable, et peu d'entre eux ont été adoptés ensuite, ou récupérés sur le plan du XVe. En tout cas, oui on peut toujours progresser. Je rappelle aussi que nous avons dans cet arrondissement, et nous sommes l'un des rares à l'avoir fait, un kiosque citoyen qui est ouvert tous les jours et grâce auquel les habitants du XVe peuvent venir

déposer des projets chaque jour pendant la période indiquée. Mais je suis ouvert à toutes les idées.

Monsieur DARGENT, on va conclure.

Monsieur DARGENT : Oui Monsieur le Maire, on peut toujours progresser, il y a toujours des marges de progression. Encore faut-il savoir vers quoi on cherche à aller et être d'accord sur la finalité de cette démarche. Visiblement, ce qui a été dit ici, par Monsieur Alphée ROCHE-NOEL et par d'autres, montre qu'il y a un problème de compréhension vis à vis de la démarche participative telle qu'elle est. Non, Monsieur ROCHE-NOEL, on ne peut pas comparer un conseil de quartier en présence des habitants avec un conseil d'arrondissement en présence des habitants comme ici. Ce que vous dites là montre que vous n'avez rien compris à ce qu'est un conseil de quartier, dont le principe est justement de faire participer directement les habitants à la gestion et aux décisions publiques. Donc, visiblement, je suis un peu inquiet au regard de cette « marge de progression » car si celle-ci existe par rapport à des objectif et que ceux-ci ne sont pas compris ou qu'ils sont des objectifs de détournement de la démarche en question, je doute que vous puissiez l'année prochaine nous présenter un bilan plus satisfaisant. C'est le premier point. Le deuxième, vous évoquiez Monsieur le Maire les autres arrondissements de Paris, et vous vous félicitiez de l'activisme du XVe en la matière. Moi, je suis désolé mais quand je regarde comment cela se passe dans d'autres arrondissements de Paris, c'est très différent. Déjà, il y a une réunion spéciale, de l'ensemble du conseil de quartier, qui est consacrée à ces questions. Et pourquoi c'est possible ailleurs et pas ici ? Parce qu'ailleurs le calendrier des conseils de quartier n'est pas décidé par le maire seul, et qu'ils ont la possibilité de se réunir quand ils le souhaitent. D'autre part, ils n'ont pas une contrainte qui existe ici, ils peuvent se réunir à plusieurs le même soir. Ailleurs, le maire de l'arrondissement n'est pas systématiquement présent à tous les conseils de quartier. Effectivement, je comprends que vous ayez du mal à présider. Dans les autres arrondissements où l'on pratique la démocratie participative, d'abord il y a plus que trois réunions par an, et d'autre part elles peuvent se tenir quand ils le souhaitent parce que la présence du maire d'arrondissement n'y est pas systématique. A chaque fois que l'on dit cela, vous dites qu'ils peuvent en faire davantage, sauf que je constate qu'ils n'en font pas. Tout cela, c'est de la poudre aux yeux quand vous dites que ce n'est qu'un plancher. Donc effectivement, il faudrait se mettre d'accord ici et vouloir se mettre d'accord sur ce qu'est la démocratie participative. Enfin dernier point, Madame LEVAVASSEUR, moi j'étais là à la réunion préparatoire du conseil de quartier et j'observe que ce qui a été transmis au nom du conseil de quartier n'a qu'un rapport très lointain avec les choix qui ont été faits dans la réunion en question. Donc ne nous prenez pas non plus pour plus bêtes que nous ne sommes.

En l'occurrence, nous sommes capables de comprendre quand les réunions ont véritablement un objet constructif ou bien quand c'est uniquement de la poudre aux yeux comme je le disais.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT, si vous vouliez vraiment appliquer ces règles, il fallait vous faire élire à cette tribune et faire appliquer votre sens de la démocratie participative. Sauf que les électeurs n'en ont pas jugé ainsi. Je n'en tire aucune conséquence particulière.

Il y a d'autres arrondissements où les conseils de quartier ne se réunissent même pas trimestriellement et ne respectent même pas la loi. Mais je ne veux stigmatiser personne dans cette tribune.

Quant au maire, il n'est pas systématiquement présent, à son grand regret d'ailleurs. J'aimerais être systématiquement présent dans ces conseils de quartier, parce que je constate qu'effectivement la population souhaite avoir des explications de celui qui décide, à savoir du maire. C'est quand je ne suis pas là que j'ai des observations, parfois même des courriers, où les habitants regrettent mon absence dans tel ou tel conseil de quartier. Je ne les fais pas tous, et d'ailleurs je l'ai dit dès le début de cette mandature et lors de ma mandature précédente, je vais dans les conseils de quartier notamment lorsqu'il y a des projets importants d'urbanisme ou autres. Je pense que c'est assez normal que le maire vienne s'expliquer pour donner ses arguments lorsqu'il y a une modification importante qui est envisagée dans la vie quotidienne des habitants, dans le quartier concerné.

Comme il y a une ou deux mises en cause et que les élus veulent répondre, je passe la parole assez rapidement, car nous avons encore une trentaine de projets de délibération. Mes chers collègues, je vous demande d'être brefs, Monsieur ROCHE-NOEL et Madame LEVAVASSEUR.

Monsieur ROCHE-NOEL : J'ai juste trouvé un brin de condescendance dans le propos de Monsieur DARGENT. Ce qui me permettra tout simplement de répondre, puisque vous avez eu l'amabilité de dire que je n'avais rien compris au fonctionnement des conseils de quartier, pardonnez-moi d'en présider deux, simplement que je peux vous raconter une autre histoire. C'est que l'un des cabinets de la majorité à laquelle vous appartenez Monsieur DARGENT a, sans nullement en aviser le conseil de quartier qui était dépositaire d'un projet au titre du budget participatif 2015, sollicité l'association co-dépositaire et organisé un rendez-vous avec elle sans m'en tenir informé. D'une certaine manière, on peut considérer aussi que les cabinets des adjoints concernés à la Mairie de Paris ne comprennent pas grand-chose à la charte du budget participatif. Je tenais juste à apporter cette précision.

Monsieur le Maire : Merci. Madame LEVAVASSEUR.

Madame LEVAVASSEUR : Monsieur DARGENT, concernant notre dernière réunion préparatoire, effectivement deux autres projets avaient été avancés par les habitants, ou plutôt par le vice-président Pascal EGARD, et n'ont pas été retenus parce qu'ils concernaient l'Île aux Cygnes qui va faire l'objet d'un appel à projets innovants de la part de la Mairie de Paris. D'ailleurs, je suis étonnée que vous ne l'ayez pas signalé en réunion préparatoire, que l'Île aux Cygnes allait faire l'objet de cet appel à projets. Soit vous ne le saviez pas, soit vous ne le disiez pas, mais c'est étonnant. Voilà, ce sont les deux seuls projets qui avaient été évoqués et qui n'ont pas pu être retenus.

Monsieur le Maire : Merci Madame LEVAVASSEUR. Maintenant je vais passer la parole au rapporteur Monsieur COURTOIS, même si le débat a largement débordé sur d'autres sujets que celui qui concernait le projet de délibération numéro 6 sur la charte du budget participatif, pour qu'il nous indique sa position quant au vote sur ce projet de délibération.

Monsieur COURTOIS : Merci Monsieur le Maire, d'autant que j'imagine que sur les conseils de quartier, on y reviendra un jour. Très basiquement, sur la question des budgets participatifs, effectivement dans les modifications qui nous sont proposées, il n'y a pas mentionnée la référence à 1€ voire 2€ de la Ville de Paris, en abondement de l'euro de la mairie d'arrondissement, ni le fait qu'on passe à 40 %. Maintenant, est-ce que c'est vraiment un sujet dirimant ? Moi je ne le pense pas, parce qu'en réalité nous avons eu, à chaque fois dans le cadre des budgets participatifs, des relations extrêmement correctes avec la Mairie centrale, et qu'à chaque fois nous n'avons pas eu à nous en plaindre, finalement. Ce qui est vrai, c'est que dans un certain nombre d'arrondissements, visiblement il y a eu des difficultés en matière d'abondement, que certaines craintes peuvent voir le jour. Donc je peux assez bien comprendre que ce sujet soit évoqué dans d'autres arrondissements. Moi, j'aurais deux possibilités : soit on s'abstient tant que nous n'avons pas la réponse qui sera apportée au Conseil de Paris, soit on vote pour, afin de montrer qu'au moins dans le XVe arrondissement les choses se passent correctement avec la Mairie centrale, tout en signalant que nous aimerions bien avoir quelques éclaircissements sur ce point-là, pour qu'au moins on ne revienne pas en arrière sur l'existant, ce que personnellement je ne pense pas.

Monsieur le Maire : Merci de ces explications extrêmement claires, Monsieur COURTOIS. Donc je considère que vous proposez une « abstention positive et constructive » en attendant que l'Adjointe au Maire compétente à la Mairie de Paris puisse nous donner des précisions complémentaires.

Je soumets au vote : qui est pour ? Qui est contre ? « Abstention positive » ? Merci.

Le projet de modification est adopté.

7. 2016 DU 69 Cession à la SIEMP et à AXIMO de 94 lots de copropriété préemptés par la Ville (11e, 12e, 15e, 17e, 18e).

Monsieur le Maire : Monsieur JANANI.

Monsieur JANANI : Nos conseils d'arrondissement se suivent et se ressemblent, et nous étudions encore une fois ce soir un projet de délibération portant sur des préemptions dans le XVe. C'est ainsi que nous recommençons ce sempiternel débat sur la politique du logement pratiquée par la Ville de Paris et soutenue par notre opposition municipale. Ce soir, dix-huit logements, après avoir été préemptés dans le diffus, sont cédés à deux bailleurs sociaux. Ces dix-huit logements se situent sur un seul et même conseil de quartier : George Brassens. Je ne me lasserai donc pas de rappeler que ce quartier est déjà suffisamment pourvu en logements sociaux. Les chiffres sont formels, ce quartier atteint déjà plus de 40 % de logements sociaux, et en périphérie de Brassens ce sont près de 90 % de logements sociaux. Entre le parc existant, ceux en construction et ceux votés et en cours de préparation, et les parcelles sur lesquelles la Ville a émis un droit de préemption renforcé, personne ne peut dire que ce quartier présente un déficit en logement sociaux, notamment lorsque l'on compare le XVe à d'autres arrondissements parisiens, dont certains de la majorité municipale parisienne. Personne ici dans cette assemblée ne reprochera à la Ville de Paris de tenter de répondre aux nombreuses demandes de logement pour lesquelles nous sommes tous, et ce sans arrêt, sollicités. Ces demandes, nous n'arrivons effectivement pas à les satisfaire, de manière partielle, et le chiffre des 10 000 demandes non pourvues chaque année, rien que dans le XVe, résonne tous dans nos têtes. Cependant ce soir, je ne voterai pas ce projet de délibération. Le quartier George Brassens est en train de périr petit à petit et ce à cause de la politique parisienne. Il périt, pourquoi ? Non pas parce qu'il y a la construction de logements sociaux, ceci pourrait être une aubaine pour le XVe. Mais bien parce que les méthodes employées par la Ville de Paris sont un véritable danger et une menace pour les équilibres sociaux. Par ce véritable acharnement pratiqué sur ce quartier, vous obtenez des résultats plus que catastrophiques. La mixité sociale que vous appelez soi-disant de vos vœux mais que vous ne pratiquez pas dans les faits, nous conduit aujourd'hui à assister à la création d'un véritable ghetto. Un ghetto ou les petits commerces disparaissent, faute d'une clientèle qui s'en va. La preuve en est le projet de délibération que nous allons étudier plus tard lors de ce conseil d'arrondissement. Dans ce quartier, les écoles ont entamé une pente dangereuse, qui rend le travail des enseignants et des personnels scolaires

de plus en plus dur. La preuve en est le classement en zone prioritaire d'éducation de tout le groupe scolaire Brancion, où les démissions des directeurs vont bon train. Un quartier où l'insécurité et les incivilités sont en constante augmentation. Un quartier où les structures d'accompagnement social sont aujourd'hui saturées. Les rapports, les uns après les autres, sur la situation sociale de cette partie du XVe ne cessent de pointer du doigt la gravité des situations. Un quartier où le chômage explose, et où nous avons aujourd'hui une jeunesse qui se meurt. Un quartier où le parc social existant est en déliquescence. Un quartier qui est plus que sous-doté en équipements publics de toutes sortes. Quand est-ce que la Ville de Paris prendra au sérieux tous ces signes d'alarme et ces appels au secours ? Il est impératif que ces millions d'euros que vous vous entêtez à employer pour transformer des logements privés en logements sociaux, sous couvert d'un semblant d'humanisme, soient aujourd'hui employés à améliorer le cadre de vie des habitants du quartier George Brassens. Encore une fois, personne ne remet en cause le logement social, bien au contraire. Mais il est aujourd'hui primordial que la Ville entame un véritable changement dans sa politique pour que le quartier George Brassens poursuive son évolution que nous souhaitons ascendante et non plus descendante. Je propose d'ailleurs Monsieur le Maire, mes chers collègues, qu'un label HQS, Haute Qualité Sociale, puisse être émis par la mairie du XVe lorsque des projets de délibération comportent l'implantation de nouveaux logements sociaux sur un quartier, afin que nous puissions évaluer l'apport en équipements publics et la répartition du type de logements sur les nouvelles emprises de la Ville. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Bien, je vais étudier votre proposition. Oui, Madame PATRICE.

Madame PATRICE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme mon collègue le dit si bien, nous n'allons pas reprendre sempiternellement ce débat. Moi je voulais juste dire que la préemption dans le diffus est aussi une façon d'avancer dans la politique ambitieuse de production de logements sociaux de la Ville. Je suis un petit peu étonnée de la remarque de mon collègue, car il sous-entend que toute la population qui peut prétendre à des logements sociaux va en quelque sorte dégrader un quartier. Je suis étonnée de cette position, puisque de toute manière il y a des logements sociaux de toute catégorie et il y a une mixité dans la population qui va dans ces logements sociaux. Je ne comprends pas très bien ce point de vue. Dire que cela dégrade un quartier me semble un peu étrange et il y a assez peu de respect pour la population parisienne qui cherche à rester à vivre à Paris.

Monsieur le Maire : Merci Madame PATRICE, pour ces explications complémentaires. C'est vrai que d'abord, les critères d'acquisition des appartements dans le diffus sont un problème, ils ne cessent d'évoluer, ce qui fait que la Ville peut préempter désormais pratiquement tous les biens occupés en situés dans les zones déficitaires en logements sociaux. Il faut le savoir, et c'est quand même une inquiétude, une incertitude, pour tous ceux qui sont propriétaires ainsi dans le XVe. On note de plus en plus de préemptions dans le diffus, dans des immeubles qui ne font pas partie du DPUR. En revanche certains logements DPUR ne sont pas préemptés car ils ne rentrent pas dans des critères de tri selon la direction de l'urbanisme, comme d'ailleurs récemment un logement 60 rue Castagnary.

Par ailleurs, on ne crée pas vraiment de nouveaux logements, car ils sont tous occupés, par définition, cela a été dit, et je crains que cela aboutisse plutôt à fragiliser les copropriétés et à créer des difficultés dans la gestion des immeubles. Je me souviens d'une époque qui n'est pas si lointaine où le prédécesseur de Madame HIDALGO, Monsieur DELANOË, refusait que la Ville gère en copropriété des appartements dans les immeubles, étant donné les grandes difficultés de l'exercice pour les services de la Ville. Évidemment, ces décisions affectent la valeur des biens des copropriétaires, ainsi qu'au niveau des charges. C'est une politique d'acquisition qui par ailleurs est très coûteuse pour les finances de la Ville, alors que les budgets sont très contraints comme on le sait et qu'on nous incite à des économies permanentes. Il est aussi regrettable, et ce n'est pourtant pas difficile à faire, que les préemptions ne donnent pas lieu à une information ni à une consultation en amont avec les propriétaires et les locataires des entreprises foncières concernées. La procédure n'est pas bonne. A tel point qu'un collectif s'est constitué, de plus de quatre cent cinquante copropriétaires parisiens, et s'est réuni ici dans cette mairie, mais qui a eu d'autres réunions également. Nous avons pu entendre des personnes concernées se plaindre, et qui étaient très loin d'être des gros propriétaires parisiens. Il y a beaucoup de préemptions d'immeubles entiers dans le XVe, alors qu'en plus, certains de ces ensembles font l'objet de permis de construire. Je prends l'exemple du 52, rue des Cévennes, qui est un ensemble préempté le 19 février dernier, alors que le propriétaire, qui n'était pas informé, avait déposé une demande de permis de construire en octobre 2015 pour des travaux de démolition et de construction d'un bâtiment. D'ailleurs, le propriétaire a dépensé des sommes considérables, pour des architectes, a porté lui-même des modifications au permis de construire à la demande de la Direction de l'urbanisme. Idem, je cite cet autre exemple, je pourrais en citer plusieurs : au 56, rue de l'Église, que la Ville souhaite préempter alors qu'un architecte travaille, à la demande du propriétaire, depuis des mois sur un projet à cette adresse. L'organisation de tout cela, là aussi, est à parfaire sans doute. C'est la

raison pour laquelle, évidemment, un peu de respect pour les propriétaires nous amène à voter contre ce projet de délibération.

Madame DE CLERMONT-TONNERRE souhaite ajouter sans doute des éléments essentiels comme Rapporteure ?

Madame DE CLERMONT-TONNERRE : L'essentiel a été dit, mais néanmoins je voulais quand même prendre un moment la parole. En plus des opérations de préemptions d'immeubles qui s'intensifient, avec pour le seul mois de mars la préemption totale du 122 Saint-Charles, que vous n'avez pas citée Monsieur le Maire, celle du 52, rue des Cévennes, et celle du 56, rue de l'Église. A propos de celui-ci, je voudrais dire qu'il y avait un acquéreur à 10,8 millions, et que la Ville entend préempter 6,1 millions. Là, je crois que l'on peut parler de spoliation. Donc maintenant, au-delà de ces préemptions d'immeubles entiers, l'adjoint à la Maire de Paris en charge du logement fait désormais main basse sur des appartements dans le diffus, de telle sorte que la Ville peut installer un logement social dans n'importe quelle copropriété parisienne. Aux quatre appartements qui avaient déjà été préemptés dans le diffus et cédés à AXIMO lors de nos Conseils de septembre et novembre, l'exécutif parisien vient de faire main basse pendant le mois de décembre sur dix-huit appartements supplémentaires répartis dans trois copropriétés. Sept sont situés au 17, rue Olivier de Serres, huit au 16, rue Chauvelot et trois au 7, rue des Morillons. Pour résumer, Conseil après Conseil ce sont vingt-deux appartements qui auront été préemptés dans sept copropriétés, toutes situées au sud du XVe, dans des quartiers déjà bien fragiles comme vient de le rappeler mon collègue et adjoint de quartier, Shervin JANANI. Non seulement ces acquisitions de logements occupés ne créaient pas de nouveaux logements puisqu'ils sont déjà occupés, mais elles génèrent des difficultés de gestion, en particulier dans les petites copropriétés comme vous venez de le souligner Monsieur le Maire. Je m'étonne par ailleurs que toutes ces préemptions ne donnent lieu à aucune consultation en amont avec les propriétaires et les locataires. De même que nous n'avons aucune information sur le type de conventionnement des appartements, pas plus que nous n'avons de contact avec AXIMO, filiale de Paris Habitat basée à Ivry, dont on ignore tout de la façon dont cette société gère les appartements préemptés. Avant de vous inviter à voter résolument contre ce projet de délibération, je tiens une nouvelle fois, et ce ne sera pas la dernière, à dénoncer la politique de logement menée à marche forcée par la Ville de Paris qui, non contente de spolier les propriétaires et de ghettoïser les quartiers, s'autorise à faire des centres d'hébergement d'urgence à la place des crèches et même à construire des CHU avec la complicité de l'État dans certains espaces boisés classés.

Monsieur le Maire : Je vais mettre aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté, merci.

8. 2016 DU 71 ZAC BOUCICAUT (15e). Acquisition d'emprises publiques auprès de la SEMPARISEINE.

Monsieur le Maire : Passons au point 8. Monsieur Alphée ROCHE-NOËL.

Monsieur Alphée ROCHE-NOËL: Merci, Monsieur le Maire. Au moment où nous allons examiner l'acquisition par la Ville des trois voies qui structurent la ZAC Boucicaut, et qui, jusqu'à présent, étaient à la SEMPARISEINE, il me paraît utile de rappeler quelques-unes des difficultés que l'on peut rencontrer dans les cas d'urbanisme sur voie piétonne, et qui commencent déjà à surgir à la ZAC Boucicaut. Je fais particulièrement allusion, et ce sont les riverains qui nous en parlent beaucoup, y compris les parents d'élèves, aux rassemblements intempestifs qui ont lieu le soir sur la place de la Convention, qui est dans le prolongement de la rue piétonne. Ces rassemblements donnent lieu à de petits trafics et à des stationnements sauvages. Puisque la Ville va récupérer la gestion de ces trois voies, il est très important de faire attention à l'évolution de ces rassemblements, afin d'éviter que cette zone ne devienne une « zone de non-droit ». Il est important d'attirer l'attention du Conseil d'arrondissement sur ce sujet. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Madame DE CLERMONT-TONNERRE.

Madame DE CLERMONT-TONNERRE : Nous sommes en effet confrontés à un certain nombre de problèmes. C'est d'ailleurs assez inquiétant d'être confronté à ces problèmes dans un quartier neuf. Quand on construit quelque chose de neuf, on imagine toujours un monde idyllique, dans lequel tout ira bien. Il faut en revanche reconnaître que cette délibération a le mérite de rétrocéder un certain nombre d'espaces fonciers à la Ville de Paris, ce qui est une bonne chose. Quand les opérations ne sont pas menées à leur terme, comme on a pu le voir autour du Front de Seine, nous devons affronter des problèmes de gestion extrêmement complexes à régler. Je voudrais faire un certain nombre de remarques : au-delà des problèmes de voirie, d'insécurité, et de rodéo qui ont été soulevés, et qui sont liés à une mauvaise conception des espaces publics, il y a à mon sens une petite erreur de rédaction dans la délibération : il est précisé que la chapelle deviendra un espace associatif ou culturel. Ce n'est pas le cas ; la chapelle sera rendue à l'association diocésaine, comme la Maire de Paris s'y était engagée. Je tiens à le rappeler. Je voudrais mettre en lumière le déséquilibre social de cette

ZAC : il y a 60% de logements sociaux, ce qui génère un certain nombre de problèmes, et je ne suis pas la seule à le dénoncer. Si je lis l'extrait du diagnostic social du 15e arrondissement, réalisé par la DASES, en 2015, la ZAC Boucicaut révèle des difficultés de cohabitation importantes avec les nouveaux occupants des logements sociaux et ceux de la résidence sociale. C'est un quartier neuf ; nous sommes déjà confrontés à nombre de problèmes de cohabitation. Le programme privé n'arrive pas à se vendre, car après 4 ans d'annonces publicitaires hebdomadaires, il reste encore des appartements à vendre. Quand on construit un immeuble de cette qualité en face d'un foyer d'accueil de migrants, et encerclé de logements sociaux, cela n'incite pas les futurs acquéreurs à s'endetter pour 20 ans dans un tel environnement. Je regrette qu'un quartier neuf ne démarre pas sur de bonnes bases, comme on pourrait le rêver. Ceci étant, nous voterons la délibération.

Monsieur le Maire : Je vais mettre aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? La délibération est adoptée, merci. Passons au rapport 9.

9. 2016 DEVE 14 Protocole transactionnel relatif à la prise en charge des travaux de réfection du mur situé entre la copropriété du 212-214 rue de Vaugirard et le square Oiseau lunaire (15e)

10. 2016 DEVE 62 Convention de superposition d'affectation avec la SNCF-Réseau pour les espaces de la petite ceinture ferroviaire (13e, 14e et 15e) et convention de transfert de gestion avec la SNCF-Réseau (16e)

11. 2016 DEVE 63 Ouverture de la Petite Ceinture à de nouveaux usages et à la promenade - Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération

12. 2016 DEVE 1-G Subventions (137.798,75 euros) et conventions avec 3 associations pour la réalisation de projets d'insertion professionnelle par l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire

29. V152016037 Vœu rattaché aux délibérations 2016 DEVE 62 et 2016 DEVE 63 du conseil de quartier Citroën/Boucicaut à la Mairie de Paris relatif à la rénovation de la Place Balard

Monsieur le Maire : Je vous propose de traiter ces quatre délibérations ensemble ; la dernière est une délibération du Conseil départemental, mais qui est portée à notre connaissance pour information. Nous n'aurons pas à délibérer sur le point 12. Nous y rattachons le vœu 29. J'ouvre la discussion sur l'ensemble de ces dossiers. Monsieur ROCHE-NOËL.

Monsieur ROCHE-NOËL : Merci, Monsieur le Maire. Je ne présenterai pas tout de suite le vœu au nom du Conseil de quartier. A propos des deux premières délibérations qui nous sont soumises, je voudrais revenir un peu en arrière, il y a exactement 1 an, lors du Conseil du 30 mars 2015. Nous avions alors examiné le projet de protocole-cadre entre la Ville et la SNCF-Réseau pour la poursuite de la promenade végétalisée, sur des parties considérables de l'ancienne petite ceinture ferroviaire. A cette époque, nous nous étions émus, avec Claire de CLERMONT-TONNERRE, que le projet envisagé de poursuivre la petite ceinture du 15e arrondissement vers l'Ouest et l'Est, en particulier du côté du Parc André Citroën et de la Seine, semblait absent du nouveau protocole-cadre. Ce tronçon entre la Place Balard et le Parc André Citroën était référencé comme réservé au trafic ferroviaire. Il est mentionné dans les délibérations qui nous sont proposées une possibilité d'affectation sur 200 mètres supplémentaires entre la Place Balard et la rue hemingway, c'est-à-dire la rue leblanc et le Ministère de la Défense. C'est évidemment une nouvelle dont nous pouvons nous réjouir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame LESENS.

Madame LESENS : Je voudrais intervenir sur la DEVE 63, pour déplorer que, dans l'exposé des motifs, soit mentionnée la notion de réversibilité. C'est tout simplement un mensonge, une fiction ; tout le monde sait, même si ce n'est pas dit publiquement, et en particulier au sein de la SNCF, que personne n'envisage encore que des trains reviennent un jour sur ce site, en tout cas pour la rive gauche. Seul un train de découverte à vitesse très lente a été évoqué récemment, et n'a pas été retenu par l'Hôtel de Ville. Mais cette fiction bloque toute évolution vers l'implantation d'une piste cyclable. Pour créer celle-ci, il faudrait récupérer l'espace occupé aujourd'hui par de vieux rails rouillés, qui marquent sans doute pour l'éternité que ceci est un espace ferroviaire, et qu'il le restera. Or, il est quand même visible que les citoyens ne comprennent pas que ce joli ruban soit interdit aux vélos. Il crève les yeux que la pratique cycliste en milieu protégé est une forte demande des concitoyens ; elle contribuera à l'obtention des 15% nécessaires au plan vélo. Les citoyens ne comprennent pas cela, et il suffit d'observer ce qui se produit déjà sur ce tronçon de petite ceinture, où l'on rencontre régulièrement des cyclistes adultes ou enfants, et ceci malgré l'interdiction formelle de circulation, et la difficulté d'accès. Ne croyez pas que je sois la seule à plaider pour l'évolution de la petite ceinture vers des pratiques correspondant à son potentiel, et vers des pratiques d'avenir. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET elle-même avait inscrit dans son programme pour les municipales de transformer cette zone en un espace mixte, qu'elle avait qualifiée de « boucle cycliste intégrale autour de Paris ». Cette continuité est d'un intérêt majeur pour le vélo, car cela permet de relier à plat les différents

arrondissements périphériques, et de les relier également aux pistes cyclables radiales déjà existantes, afin de former un réseau. Ce n'est donc pas une posture idéologique de ma part, mais bien l'affirmation d'une ambition établie sur du concret.

Monsieur le Maire : Merci ; Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Le 15e a bénéficié en priorité de l'aménagement de ces petites structures ferroviaires. Il faut se féliciter de leur conversion vers la promenade ; cette délibération ouvre la voie à la conversion de l'équipement dans les 13e et 14e arrondissements, et à leur prolongement sur les marges Est et Ouest de ces équipements. Ce sont des choses importantes ; l'action de la Ville dans la partie Sud de notre arrondissement peut avoir des aspects positifs. Je note au passage que, contrairement à ce qui a été beaucoup dit ici, le passage au-dessus du tunnel fonctionne tout à fait bien ; j'invite chacun à relire nos délibérations sur le sujet pour voir combien un certain nombre de propos et d'inquiétudes s'avèrent infondés. J'entends bien ce que vient de dire Isabelle LESENS ; il faut bien intégrer que le déclassement d'une emprise ferroviaire est très lourd, car il est irréversible. En France, il y a eu des exemples de déclassements dont, aujourd'hui, on ne se félicite pas, car certains besoins ne sont plus satisfaits. C'est pour cela que le point d'équilibre trouvé pour cette délibération, qui est celui de la réversibilité, me paraît obligatoire dans un premier temps, s'agissant de cette infrastructure. De toute manière, nous verrons ensuite comment les choses évolueront, mais dans l'immédiat, c'est la bonne solution. Je conçois l'intérêt à aménager une piste cyclable, tout en soulignant que cette emprise n'est pas très large, et que la cohabitation cyclistes-piétons et familles, indépendamment du problème des rails, n'irait pas forcément de soi. Il y a vraiment des goulots d'étranglement. Il faut prendre acte de cette évolution tout à fait positive, et nous aurons l'occasion de revenir sur les évolutions ultérieures dans les années à venir.

Monsieur le Maire : C'est une œuvre continue, car je me souviens qu'avant 2001, ce projet nous avait été présenté par l'équipe municipale de Jean TIBERI, et que nous l'avions approuvé. Elle a été mise en œuvre par la municipalité actuelle, et elle sera parfaite et achevée par la future municipalité sans doute. Nous devons nous réjouir de cette œuvre collective, et de la transformation de la petite ceinture ferroviaire en coulée verte. Ce sont des demandes fortes de tous les élus, c'est évident. Nous devons également saluer l'évolution des mentalités, qui conduit la SNCF à élargir le périmètre de la petite ceinture. Un certain nombre de remarques complémentaires, néanmoins, car l'affectation telle qu'on nous la propose dans ce projet est une chose, et l'ouverture au public en est une autre. Il sera nécessaire de prévoir des travaux permettant la délimitation des

nouvelles parcelles et l'ouverture au public, avec un coût d'aménagement qui serait modéré. Il nous paraît légitime qu'un budget soit adopté dans le 15e arrondissement pour l'aménagement de cette emprise, ce qui n'est pas le cas dans le projet que l'on nous présente, et dans l'enveloppe votée par le Conseil. Plusieurs projets, d'ailleurs, portant sur la petite ceinture ont été déposés cette année, au titre du budget participatif : la création d'un accès vers le Parc Citroën (200.000 euros) ; un mur d'escalade à la sortie du tunnel (100.000 euros) ; une serre maraîchère au bas du Parc Brassens (100.000 euros) ; un tram hippomobile (120.000 euros) ; une coulée verte reliant la tranchée du Parc de la petite ceinture au contrebas du Parc Brassens, rue Bartholomé, ce qui nous paraît essentiel, car l'objectif de départ était tout de même de joindre les Parcs Brassens et Citroën, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ; l'entretien des ponts, évidemment ; et l'aménagement du tunnel (150.000 euros), car des tunnels seront aménagés dans d'autres secteurs, si j'en crois le programme électoral de Madame HIDALGO. On comprendrait mal que ce qui est possible pour d'autres tunnels, dont ceux des Tuileries, car la voie expresse sera fermée à la circulation automobile à partir du mois de juillet, dans la continuité de Paris-plage, et nous aurons donc une possibilité pour les piétons d'emprunter le tunnel, qui doit faire près de 800 mètres de long, ce qui est bien plus long que les 300 mètres du tunnel de la petite ceinture ferroviaire. Il peut y avoir des aménagements ; nous n'avons pas même demandé de refaire le tunnel, mais d'étudier la possibilité, plutôt que de remonter par des ascenseurs qui sont systématiquement détruits par des voyous, à tel point que certains responsables de jardins nous ont demandé de mettre des caméras de vidéo protection fixées sur l'ascenseur, afin de les interpeller. Nous avons donc de grosses difficultés d'accès, notamment pour les PMR ; et après cette ascension, il faut traverser deux rues dangereuses, afin de continuer cette coulée verte, qui aboutit dans la Cité des Périchaux. Nous demandons donc que ces sujets étudiés, et je crois que Madame HIDALGO n'y est pas défavorable. Sur la réversibilité des aménagements, je ne partage pas votre point de vue. Dès le début de ces aménagements, j'ai souhaité qu'ils soient irréversibles, car nous n'imaginons pas un TGV rouler sur ces voies ; l'interdiction d'enlever ces voies ne nous permet pas d'imaginer un jour un aménagement plus ambitieux. Comme l'a très bien dit Madame LESENS, dont je partage l'analyse et les convictions sur ce point, l'idée d'aménager une piste cyclable est centrale ; aujourd'hui, des vélos traversent cette coulée verte, sans aucun aménagement. Autant que cela soit organisé ; on sait très bien que dans les projets de réinvention de la Seine, qui ont été annoncés aujourd'hui par la Maire de Paris, une passerelle piétonne traversera la Seine depuis le Parc Citroën, pour rejoindre le 16e arrondissement. Madame HIDALGO prévoit que cela soit une piste cyclable, avec un passage pour les piétons. La petite ceinture pourrait entrer en continuité avec ce projet ; nous pourrons, mes chers collègues,

traverser en vélo la Seine pour aller rencontrer nos collègues du 16e arrondissement. J'évoquais aussi la suppression d'une partie de la végétation lors de l'aménagement du premier tronçon ; il faut être attentif à cela. Le nettoyage des ponts de la petite ceinture fera aussi l'objet d'un vœu, si j'ai bien compris, pour que l'entretien des ouvrages puisse relever un jour de la Ville, suite à cette superposition d'affectations. Je suis persuadé que la Ville entretiendrait mieux les ouvrages d'art que la SNCF-Réseau. J'ajoute pour terminer que nous souffrons d'un manque d'agents de surveillance sur cette coulée verte, puisque nos agents, depuis 2013, doivent surveiller 5 hectares supplémentaires à effectifs constants. Nous nous réjouissons de l'ouverture d'espaces verts supplémentaires, mais si des agents supplémentaires étaient affectés, cela nous permettrait aussi d'élargir nos horaires d'ouverture. Madame TOUBIANA.

Madame TOUBIANA : Merci. Monsieur le Maire, vous avez souligné notre opposition à la réversibilité des aménagements. Dans les délibérations, il est précisé que doit être préservée la continuité de la petite ceinture ; or, cette continuité ne pourrait être réalisée qu'en passant par le tunnel, malgré ce que dit Monsieur DARGENT. Des questions se posent sur les conditions d'ouverture à de nouveaux usages, comme indiqué dans la délibération 63. Nous n'avons aucune précision sur ce point. Cependant, nous sommes bien sûr favorables à l'extension de la petite ceinture vers CITROËN, même si elle reste modeste, et ne mène pas encore au Parc. Nous sommes favorables aux subventions pour les associations indiquées dans la délibération DEVE 1-G, sur laquelle je rappelle qu'il n'est pas de vote. Je vous invite donc, malgré les premiers points évoqués, à voter les délibérations DEVE 62 et DEVE 63.

Monsieur le Maire : Merci ; je vais demander à Monsieur ROCHE-NOEL de présenter son vœu.

Monsieur ROCHE-NOEL : Merci, Monsieur le Maire, de me permettre de présenter au nom du Conseil de quartier Citroën-Boucicaut ce vœu qui tient à cœur à ses membres. Ils sont partis du constat suivant : nous avons un quartier qui se renouvelle profondément, puisque le Ministère de la Défense est désormais installé ; la parcelle dédiée au campus de bureaux Quadrant est en train d'être construite, pour ces deux futurs immeubles. Dans le quartier Vaugirard-Convention, la SMABTP construit son siège. Nous attendons avec impatience la rénovation complète du Parc des Expositions. Nous avons donc là un afflux de personnels, et une perspective dynamique et optimiste pour cette partie du 15e arrondissement. Par ailleurs, nous avons la Place Balard, et en particulier le viaduc ferroviaire dans un état de malpropreté absolument lamentable – autant l'ouvrage même que les emprises à proximité, ou qu'une partie du talus qui longe la rue Leblanc, vers la Place Balard. Les palissades de travaux

sont là en permanence, depuis des mois et des mois. Second constat : le Conseil de quartier considère également que nous pourrions améliorer le confort et la sécurité des flux de circulation, qu'ils soient piétons, automobiles ou cyclistes, autour de cette Place Balard. Le point de difficulté est l'entrée de l'avenue Félix Faure, à cause des nombreux élèves qui traversent à cet endroit, avec des véhicules qui arrivent en manquant singulièrement de visibilité. D'une manière plus générale, nous considérons que certaines idées pouvaient être trouvées pour améliorer l'aspect de cette Place ; nous y avons des commerçants de qualité, qui espèrent beaucoup d'une revitalisation de ce secteur Sud. En particulier, le Conseil de quartier demande à ce que la Maire de Paris sollicite la société SNCF-Réseau, qui est responsable de l'entretien de ces aménagements, afin que le viaduc soit nettoyé, et donne un aspect plus reluisant, à la hauteur de ce que ce quartier est en train de devenir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci ; Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Merci ; je serai bref. Deux commentaires sur ce vœu : sur sa forme, car c'est un vœu rattaché à une délibération, émis par un Conseil de quartier. Je ne suis pas sûr qu'un tel Conseil puisse émettre des vœux en Conseil d'arrondissement, même si sur le principe, nous pensons qu'il est louable qu'un Conseil de quartier s'exprime au travers d'élus. Je pense qu'ici, c'est Monsieur ROCHE-NOEL qui porte ce vœu d'un Conseil de quartier. Peu importe ; sur le principe, nous sommes favorables, mais restons cohérents dans la pratique. Sur le fond, nous sommes en phase avec les demandes faites. Nous souhaitons que la SNCF-Réseau assure un meilleur entretien du viaduc, et que des réfections soient apportées quant au confort et à la sécurité sur la Place Balard. Nous sommes favorables aux propositions faites dans ce vœu.

Monsieur le Maire : Les vœux émis par les Conseils de quartier dépendent de la Charte de ces Conseils. Nous nous conformerons au texte. Merci pour votre contribution. Nous allons soumettre aux voix les projets de délibération, puis le vœu. En ce qui concerne la DEVE 62, la délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées, avec une abstention de Madame PATRICE. La DEVE 63 est adoptée à la majorité des voix exprimées. Il n'y a pas de vote sur le 12e point, car c'est une délibération du Conseil départemental. Votons sur le vœu 29 ; il est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. Nous arrivons aux points 13, 14 et 15.

13. 2016 DPA 7 Réhabilitation de la piscine René et André Mourlon (15e) - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre.

14. 2016 DPA 23 Contrat de performance énergétique piscines - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Modalités de passation

15. - 2016 DAE 18 - Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens suite aux attentats du 13 novembre 2015 - Avenants aux contrats de délégation de service public

Monsieur le Maire : Monsieur LOZIN, la parole est à vous.

Madame LOZIN : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement, au lendemain des attentats du 13 novembre, la tenue des marchés a été interdite le samedi et le dimanche. Je rappelle, du reste, Monsieur le Maire, que vous avez, dès le lundi de la semaine suivant les attentats, demandé à la Mairie centrale de bien vouloir accorder aux commerçants des marchés une indemnité pour pallier la perte de chiffre d'affaires inhérente.

S'il est positif de voir qu'une indemnisation est proposée, je dois dire que je la trouve très faible, eu égard aux pertes subies par les commerces, principalement les commerces « de bouche » qui, outre le fait de ne pas avoir réalisé de chiffre d'affaires, ont eu en plus à déplorer la perte sèche de leurs achats alimentaires, qui ont été malheureusement perdus.

Un autre point figurant en annexe de la délibération concerne les droits annuels de redevance dus par les délégataires.

Ceux-ci connaissent une augmentation significative, avec une répercussion sur les droits de place pour les commerçants : à mes yeux, il est nécessaire de demander, probablement, un moratoire sur cette grille tarifaire, afin de nous assurer de la pérennité de nos marchés.

Monsieur le Maire : Merci. Personne d'autre ne souhaite intervenir ? Monsieur GAYET souhaite intervenir en tant que rapporteur.

Monsieur GAYET: Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération 2016 DAE -18, qui porte exonération à hauteur de 119 189 euros HT des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens, consécutivement aux attentats du 13 novembre, apporte satisfaction à une revendication des commerçants, que vous avez bien voulu relayer, Monsieur le Maire, auprès de la Mairie de Paris.

En effet, il s'agissait d'une nécessité, eu égard à la situation très difficile que rencontrent nos marchands non sédentaires.

Comme l'a dit Monsieur LOZIN, l'exécutif du 15ème a, en effet, à de nombreuses reprises, mis l'accent sur la nécessité de stopper la hausse exagérée des droits de place opérée depuis 2001 par Monsieur DELANOË, puis par Madame HIDALGO.

Lors de la dernière augmentation que nous avons connue il y a quelques mois, liée au renouvellement des délégations de service public et proposée par Madame HIDALGO, l'exécutif du 15ème avait demandé à ce que désormais, un moratoire soit accordé aux commerçants non-sédentaires des marchés parisiens, afin que les commerçants alimentaires continuent à enrichir la qualité de nos marchés et n'aillent pas s'installer dans les villes de la petite couronne entourant notre arrondissement.

Cette délibération est insuffisante, mais elle va dans le bon sens.

En conséquence, je vous demande, chers collègues, de bien vouloir voter la délibération qui nous est proposée.

Monsieur le Maire : Merci.

Il est vrai que, pour ma part, en tant que Maire d'arrondissement, et pour fréquenter assidûment ces marchés, je suis inquiet pour les marchés du 15ème et d'ailleurs, de la même manière, pour les marchés des autres arrondissements.

En effet, aujourd'hui, nos marchés cumulent les difficultés, qu'il s'agisse de la crise ou des attentats terroristes : beaucoup de marchands sont en perdition. D'ailleurs, si l'on a l'habitude de fréquenter ces marchés, nous voyons bien que des alimentaires disparaissent au fur et à mesure et sont remplacés par des volants, de plus en plus nombreux. Les activités commerciales sont en berne. Les marchés de semaine ont quasiment disparu. Nous avons également un certain nombre de marchés qui ont connu des aléas particuliers : celui du boulevard Lefebvre a été, de manière très claire, « tué » par le tramway ; celui de la place Jacques Marette est « mort » et il n'y subsiste plus qu'un commerçant, un poissonnier, si ma mémoire est bonne - à l'époque, nous avions dit à la Ville que ce n'était pas l'endroit où il fallait l'installer, mais nous n'avons pas été écoutés ; je pense également qu'il faudra déplacer le marché Cervantes, dans le cadre de la restructuration urbaine de ce quartier ; et le marché Vasco de Gama est également en chute libre.

Evidemment, il reste les deux fleurons, les marchés Dupleix et Breteuil, ainsi que le marché Convention, qui se trouvent dans des situations meilleures, mais néanmoins difficiles.

Je regrette d'ailleurs que ce soit le moment que la Ville choisit pour modifier les règlements intérieurs et augmenter les droits de place : le nouveau règlement est extrêmement contraignant, notamment lorsqu'il prévoit le paiement des retours d'étalages, ce qui n'était pas prévu à l'origine ; lorsque les placiers sont obligés de changer alors que, dans beaucoup de cas, tout se passe bien ; au regard des difficultés existantes par rapport à la propreté, puisqu'il est maintenant demandé aux marchands d'en faire davantage en matière de propreté, pour faciliter les services de la Ville ; en outre, il existe encore des dysfonctionnements, avec la survenue de pannes électriques ou des arrivées d'eau défaillantes sur un certain nombre de bornes ; sans compter des travaux extrêmement perturbants, comme ceux de la RATP, qui ont tout de même déstabilisé, récemment, le marché de la Motte-Picquet, sachant que cela va recommencer dans quelques temps.

Ainsi, Messieurs GAYET et LOZIN ont raison d'évoquer le problème et de parler de moratoire et de prise en compte de toutes ces difficultés, dans la mesure où nous nous trouvons dans une situation économique et commerciale extrêmement tendue et difficile pour les marchands présents sur ces marchés et que c'est justement le moment d'alléger un peu leurs contraintes.

Ce projet de délibération tombe à point, mais il est vrai qu'il n'est pas à la mesure des problèmes que je viens d'évoquer ; nous le voterons, néanmoins, étant donné que cela va dans le bon sens et que nous le demandions nous-mêmes depuis longtemps.

De même, je demande régulièrement à ce que soient organisés sur ces marchés des passages de patrouilles de la police ou de la DPP, puisque des ressortissants d'Europe de l'Est, des Roms, viennent régulièrement pour voler, chaparder etc., comme ce fut encore le cas il y a une semaine, sur le marché Dupleix. Des problèmes de sécurité viennent donc également s'ajouter aux difficultés déjà évoquées.

Voilà un certain nombre d'éléments dont je voulais vous faire part concernant ce projet de délibération.

Je le soumets au vote de notre assemblée.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

16. 2016 DAE 249 Approbation du bilan de la concertation et lancement de la procédure d'attribution du contrat de revitalisation artisanale et commerciale.

Monsieur le Maire : Monsieur JANANI.

Monsieur JANANI : Ce projet de délibération revient sur l'approbation du bilan de concertation et d'attribution du contrat de revitalisation artisanale et commerciale. Alors même que nous ne pouvons que saluer la signature de ce contrat, qui s'étend sur les deux Conseils de quartier Georges BRASSENS et Alleray-Procession, je tiens tout de même, comme évoqué précédemment, à revenir sur les causes des problèmes que peuvent rencontrer les commerçants. En effet, ces quartiers, désignés comme étant « à densité et diversité commerciale faible », ont une vacance des locaux prévus à cette destination de 14%, alors même que la moyenne parisienne est de 9%. La politique du logement, telle que pratiquée par la Ville de Paris, est là encore une des causes de cette désertification commerciale. C'est la création de véritables dortoirs, comme peut l'être la rue Castagnary, sans aucune forme de mixité, qui est ici mise en cause. Le commerce est en réalité assez simple, et répond à des règles binaires : si l'offre répond à une demande, alors le commerce peut perdurer. Les habitants s'en plaignent, et les commerçants nous préviennent : il y a une véritable fuite de ces derniers, faute de la baisse du pouvoir d'achat drastique dans beaucoup de zones de ces quartiers. Ajoutez à cela les problèmes de sécurité que connaissent par exemple les commerçants du haut de la rue Brancion, et vous avez les ingrédients pour tuer le commerce. Je réitère mon approbation à ce programme, qui doit aller de pair avec une nouvelle politique de la ville sur ces quartiers, afin de rendre de l'attractivité nécessaire au bien vivre ensemble, que les habitants appellent de leurs vœux. Je terminerai en rappelant que des initiatives, telles que l'installation d'une ferme urbaine à cheval sur ces deux quartiers, participerait grandement à redonner des couleurs à ces zones du 15e arrondissement. Merci.

Monsieur le Maire : Merci ; Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Je pense que nous allons tous partager le constat qu'un certain nombre de difficultés pour les commerçants du secteur Castagnary sont indéniables. Cette situation est anormale, par rapport à d'autres quartiers du 15e arrondissement. Il a été rappelé un taux de vacance plus élevé, et un nombre de commerces par habitant moins élevé qu'ailleurs. Pour la première fois, le 15e arrondissement va bénéficier d'un outil qui permettra de redynamiser les commerces de ce quartier, sans changer la nature des habitants qui y vivent, mais en travaillant de manière différente. Nous y verrons des acteurs qui facilitent

l'intégration des commerçants, et l'adéquation de leurs produits avec les habitants, ce qui n'était pas toujours le cas : certains commerces s'installaient sans répondre à une demande. Lors d'un certain nombre de concertations ici, en Mairie d'arrondissement, et avec des habitants, nous avons pu constater une véritable appétence pour l'installation de commerces de proximité, de commerces de bouche, de lieux de vie, afin de trouver des points de repère dans ce quartier. Au-delà de cela, il y a un besoin d'accompagnement pour des entrepreneurs qui désirent s'installer dans ce quartier, et le faire vivre. Tout cela doit aussi se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs de ce quartier, dont les bailleurs sociaux, qui possèdent un certain nombre de locaux à disposition des commerces. Nous avons ici un instrument formidable, qui doit nous permettre de faciliter cette dynamique. Je pense qu'il faut s'en féliciter, et je suis optimiste ; il faudra surveiller cela de près, et supporter la réussite de ce projet de redynamisation.

Monsieur le Maire : Absolument ; il est vital de dynamiser la vie de ces quartiers, en soutenant l'implantation de commerçants de proximité. Nous avons d'ailleurs organisé une réunion de concertation avec les habitants et les commerçants de ce secteur, qui n'est pas limité à la rue Castagnary ; c'est tout le périmètre qui longe la voie ferrée Montparnasse. A titre d'illustration, on compte 14 commerces pour 1.000 habitants, alors que la moyenne parisienne est de 28 commerces pour 1.000 habitants ; dans le 15e arrondissement, la moyenne s'établit à 20 commerces pour 1.000 habitants. La vacance commerciale est assez forte, car elle s'établit à 14% des locaux du secteur, alors que la moyenne parisienne est de 9%. Il y a un tarif excessivement élevé, et nous l'entendons dire par les bailleurs sociaux : ils sont loués à des prix qui sont quasiment ceux du marché libre, voire au-dessus. Tout le secteur subit depuis de nombreuses années une politique de concentration de logements sociaux et très sociaux, qui n'aboutit pas à des politiques individualisées d'accompagnement et de soutien social. Il manque aussi une réflexion sur les activités sociales et économiques dans le quartier. Le Sud-Est de l'arrondissement est particulièrement touché par ces problèmes, comme chacun le sait. Nous avons dans ce secteur un taux qui avoisine les 45% de logements sociaux, ce qui est considérable. Nous soutenons régulièrement le fait que de nouvelles opérations immobilières soient systématiquement accompagnées de l'ouverture de magasins au pied d'immeubles. C'est loin d'être toujours le cas. Nous avons d'ailleurs identifié d'autres secteurs du 15e qui mériteraient une protection particulière, comme les rue Convention et Saint-Charles, qui sont des axes commerciaux majeurs, et qui nécessitent une protection renforcée du commerce et de l'artisanat. Les boulevards Lefebvre et Victor également. Les nouvelles mesures du dernier PLU sont un peu handicapantes pour le développement commercial, puisque le 15e se situe presque entièrement dans un

secteur de protection de l'habitat, ce qui signifie que les surfaces initialement occupées par des destinations économiques pourront diminuer, non augmenter. Bien que les rez-de-chaussée ne soient pas concernés par ces mesures, ces dernières nuiront à l'attractivité économique du 15e arrondissement. Ce sont des orientations très contraignantes, qui pourront décourager des entrepreneurs de s'installer, et de développer des activités génératrices d'emplois. Si ce PLU défavorise le 15e, cela se fait au bénéfice des communes riveraines ; on n'explique pas autrement le développement d'activités nombreuses à Issy-les-Moulineaux. Je voulais évoquer ces sujets avec vous. Madame ROY.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais souligner l'opportunité que représente un tel plan pour le 15e arrondissement, et plus particulièrement le quartier Castagnary-Brancion. Il couvre une large partie du sud de l'arrondissement. Je ne partage pas votre vision pessimiste de ce quartier ; j'y habite, et j'ai récemment constaté au carrefour Labrouste une réelle reprise du petit commerce. De nouveaux commerces se sont installés, et ce plan tombe bien, car quelque chose est en train de se réinstaller en ces lieux. Je pense aussi au projet qui sera mis en place à Castagnary, avec des logements, et un espace de *co-working* ; ces installations contribueront au dynamisme commercial. C'est une formidable opportunité, et il n'y a pas de lien entre la population qui habite dans ce quartier et la désaffection supposée des petits commerces.

Monsieur le Maire : Bien ; nous n'avons pas la même analyse, mais ce n'est pas étonnant. Madame FERHAT.

Madame FERHAT : En l'occurrence, Madame ROY, je pense que nous n'avons pas la même opinion sur ce quartier. J'y vis aussi, et je suis du côté de l'avenue Brancion, donc boulevard Lefebvre. Je connais les commerces, et je vais vous les citer. Nous avons deux magasins de scooters ; un cyber ; un magasin qui vend de la nourriture africaine ; un petit Marocain ; un Franprix ; et, du côté de la rue Castagnary, un Carrefour Market. Et ceci, pas pour 1.000 appartements, car en l'occurrence, car si l'on compte les Périchaux, nous avons déjà 1.100 appartements. Si vous ajoutez la RIVP en face, et le 1-3 avenue Brancion, nous atteignons pratiquement 3.000 appartements, avec l'avenue Bartholomé. Et c'est tout ce que nous avons comme petits commerçants. Jusqu'à preuve du contraire, tout le monde va au marché de Malakoff, ou dans les grandes surfaces de Vanves. Je ne pense pas que l'on mange du scooter, ou du cyber. Les petits commerçants, je ne les vois pas.

Monsieur le Maire : Voilà ; les points de vue sont différents, et c'est ce qui fait l'intérêt de la démocratie locale. Le rapporteur, Monsieur GAYET, a aussi son mot à dire.

Monsieur GAYET : Je voudrais rappeler une demande que Monsieur le Maire et moi-même avions présentée à Madame POLSKI. Le succès du contrat de revitalisation artisanale et commerciale dépendra essentiellement du prix des locations qui sera demandé par l'opérateur aux commerçants et artisans. Or, sur ce sujet, la délibération ne répond pas à ce que nous avions demandé ; elle se contente d'exprimer l'idée que les commerces seront accessibles à tous à prix modéré. Il est capital que dans le contrat qui sera conclu entre la Ville de Paris et l'opérateur, il soit fait mention d'un prix de location nettement inférieur au prix du marché. Sinon, le contrat n'apportera aucune solution nouvelle à l'important problème de ces quartiers commercialement dévitalisés. Sous cette réserve, je vous propose, mes chers collègues, d'adopter la délibération proposée.

Monsieur le Maire : Je vais soumettre aux voix ce projet de délibération. La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées. Passons au rapport suivant.

17. 2016 DFA 71 Grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par les bornes wifi

18. 2016 DVD 14 Ligne de bus 260. Création d'un terminus et d'un point d'arrêt à Paris (15e). Demande d'une subvention aux Syndicat des Transports d'Île-de-France.

Monsieur le Maire : Madame LESENS.

Madame LESENS : Merci. Il s'agit de la création d'une nouvelle ligne d'autobus, qui en remplacera plusieurs, et qui peut intéresser les habitants de ce secteur du 15e arrondissement, puisque la ligne les emmènera à Boulogne-Billancourt, en passant notamment par l'île Saint-Germain, et son très beau parc. Je vous signale qu'il n'est pas loin du 15e, puisqu'il est à 800 mètres du pont Garigliano. Ceci étant, ce projet nous concerne également par l'implantation de deux arrêts, aller et retour, rue Fermat, et par la création d'un terminus sur la place des Martyrs de la Résistance. J'ai les plans depuis 17 heures. Il s'agit d'un terminus constitué d'un bâtiment de vestiaires, d'arrêt, de repos pour les personnels de la ligne, ainsi que d'arrêts d'autobus. Le tout se trouvera entre l'arrêt du tramway et le mur de l'Aquaboulevard, à droite, à peu près en face de l'entrée du parking de l'héliport. Cela me paraît exigu et malaisé, mais il est difficile de s'en rendre

compte sur un plan. Ce projet s'élèvera à 268.220 euros toutes taxes comprises. L'exposé des motifs nous indique une interconnexion entre le tramway des Maréchaux, la ligne 8 du métro, et cet autobus. Mais même si un passage piéton est enfin créé, ce qui n'était pas prévu à la conception des plans (nous l'attendons depuis 20 ans), l'itinéraire piéton est chaotique et bien plus long que celui des véhicules motorisés. Il est assez sordide, nous pouvons le dire. Je signale qu'une partie du trottoir sous le périphérique est désormais à stationnement continu de moto, de manière non officielle. C'est anormal. Je reconnais quand même des fléchages depuis la sortie des métros ; mais ils ne se voient pas depuis le tramway. Cet autobus ne sera pas mieux indiqué. Ceci étant, de toutes manières, c'est l'ensemble de la place qui pose problème : il faut la reconsidérer, car son fonctionnement est mauvais pour tous les modes de déplacement. Ceci ne va pas s'améliorer, avec l'ouverture des bureaux que nous avons évoquée, la rénovation du Parc des Expositions, et l'arrivée d'un Ministère. La Porte de Sèvres partage avec la Porte Brancion un privilège : elles sont les plus dangereuses du 15e arrondissement, et les services le savent. Les piétons sont maltraités à la Porte de Sèvres, et l'autre accès, en face de l'entrée du Parc Aquatique, est d'une exiguïté qui laisse pantois. Les cyclistes, ensuite, sont maltraités, car quand ils viennent du boulevard des Maréchaux, ils éprouvent de la peine à s'approcher, et au moment de l'accès au périphérique, ils n'ont aucun moyen de continuer tout droit. S'ils arrivent d'Issy-les-Moulineaux, et qu'ils veulent prendre l'avenue de la Porte de Sèvres, il est malaisé d'emprunter cet énorme carrefour. S'ils arrivent par la rue Louis Armand, qui longe le périphérique, il est difficile de rouler sur cette « piste cyclable », qui se termine de manière minable. Les automobilistes et les motards sont eux aussi maltraités, notamment à la sortie du périphérique. La place n'est pas configurée pour accueillir les deux voies qui déboulent, et c'est le mot, en ces lieux. Quand on est au passage piéton, on voit bien que tout cela bouchonne et coince. Il y a d'ailleurs eu un terrible accident juste après mon élection : une cycliste s'est fait renverser à cet endroit. Concernant la sortie du périphérique, notre équipe a déjà suggéré sa fermeture à cet endroit. Ce serait un début de simplification du problème. Cela a été demandé pour des raisons de sécurité aussi bien que de gestion des flux, mais aussi pour des raisons de fluidité sur le boulevard périphérique lui-même, car cette sortie est située peu après l'entrée, sur la même voie ; elle provoque des freinages brutaux et intempestifs, eux-mêmes causes d'accidents. Si cette voie était fermée, cela permettrait de la libérer pour les secours dont nous allons avoir toujours plus besoin. Ce serait une simplification, et un avantage pour la sécurité. Aussi, je me fais l'écho d'une demande que je suppose unanime, pour que soit réétudié en profondeur le fonctionnement de ce secteur trop chargé, et, qu'en attendant ceci, le passage piéton obtenu aujourd'hui soit aménagé sans même attendre l'autobus.

Monsieur le Maire : Merci pour cette étude détaillée du fonctionnement de ce secteur ; je partage les analyses et les propositions que vous faites en grande partie. Il est vrai que les aménagements actuels ne fonctionnent pas. Monsieur ROCHE-NOEL.

Monsieur ROCHE-NOEL : Vous me pardonnerez de ne pas revenir sur ce qu'a excellemment dit notre collègue, Madame LESENS. Je trouve simplement que cela fait un bel écho au vœu du Conseil de quartier de l'autre côté du périphérique, sur le réaménagement de ce secteur. Puisqu'on parle de transports, je tenais à relayer ce qui nous est dit à chaque fois que nous tenons une réunion publique ; et nous en tenons beaucoup depuis quelques années sur le réaménagement profond du Sud du 15e arrondissement, et sur la saturation des transports (tramway, métro, ligne 8 et 12 en particulier). Il me semble important de rappeler devant le Conseil les difficultés auxquelles on s'expose dans les années à venir, avec les nouveaux personnels qui arriveront sur site.

Monsieur le Maire : Merci ; Monsieur LEFEVRE.

Monsieur LEFEVRE : Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit. Comme cela a été précisé, nous avons un problème de dangerosité de la circulation, et du déplacement des piétons, ce qui justifie, Monsieur le Maire, les aménagements qui permettent de sécuriser les déplacements. Ces aménagements, nous les demandons depuis plusieurs années, et je renouvelle ce soir leur demande, en sollicitant au Président de la 3e commission, Monsieur DARGENT, un soutien dans cette demande. Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour cette proposition. Je mets aux voix ce projet de délibération 18. Il est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

19. ***2016 DVD 20 Mise en accessibilité parcs de stationnement - Agenda d'Accessibilité Programmée - prorogation des délais de dépôt***

20. ***2016 DAC 326 Subventions (22.000 euros) à deux associations spécialisées dans l'accès à la lecture des personnes handicapées et signature d'une convention***

21. ***2016 DAC 182 Subventions (70.000 euros) et conventions avec les associations Immanence et Les Amis de Frans Krajcberg (15e)***

Monsieur le Maire : La délibération 21 concerne une subvention de 70.000 euros. Madame ROY.

Madame ROY : Je voulais en profiter pour nous féliciter de l'inauguration du nouvel espace culturel qu'est la Villa Vassilieff. Nous étions d'ailleurs plusieurs élus à être présents à l'inauguration récemment. C'est un espace culturel tout à fait innovant, qui prend la suite du Musée Montparnasse, et qui témoigne de la volonté de la Ville et de son ambition forte. Ce lieu fera le lien entre le patrimoine culturel riche du quartier Montparnasse et la création contemporaine. J'ai trouvé intéressant, dans la présentation qui en a été faite lors de l'inauguration, l'aspect ouverture sur le quartier. Ce lieu doit permettre des débats publics et artistiques, et servir de résidence à des artistes internationaux. Je profitais de cette délibération pour saluer l'ouverture de cet espace dans le 15e arrondissement.

Monsieur le Maire : Vous avez raison, car c'est un beau projet, auquel nous avons été associés largement à la fin de la précédente mandature, afin de définir les conditions d'ouverture pour ce nouveau musée Vassilieff. C'est un haut lieu culturel de Montparnasse, et je me réjouis d'avoir participé à la mobilisation qui a conduit à la préservation de ce site, alors menacé par un bailleur social de la Ville de Paris. Il avait l'intention de détruire cet ensemble afin d'y construire des logements sociaux. Il faut parfois se réjouir de préserver des lieux historiques du 15e arrondissement, des constructions anciennes, caractéristiques du début du siècle précédent, pour aboutir à des projets tels que ceux qui voient le jour aujourd'hui. C'est un site merveilleux, que je vous invite à découvrir. Madame de FRESQUET.

Madame de FRESQUET : Monsieur le Maire, pour être comme nous tous tout à fait enthousiasmée par le projet, et l'ouverture de la Villa Vassilieff, je voudrais insister sur le fait que lors de l'appel à projets, Bétonsalon a été désigné à l'unanimité. Je faisais partie du jury, et je tiens à dire que j'étais enthousiasmée par ce projet. D'autre part, je voudrais souligner l'échange que j'ai eu avec Nathalie BOUTELOUP, la responsable de la Villa Vassilieff, qui accorde beaucoup d'importance au dialogue et à la vie du quartier. Tout cela est une belle réussite, et fait partie des fleurons culturels de cette année.

Monsieur le Maire : Merci ; je mets aux voix ce projet de délibération. Il est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

22. 2016 DAC 533 Subventions et conventions avec 29 sociétés et 1 association

23. 2016 DAC 592 Subvention (12.000 euros) à l'association Centre des Arts de la Scène (15e)

24. 2016 DAC 638 Conventions relatives à l'occupation du domaine public pour six théâtres et lieux municipaux

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Les volumes financiers en cause ne justifient pas mon intervention ; c'est le fait que c'est ici l'occasion de saluer la réussite du théâtre Monfort. Nous avons assisté à son comité d'administration ; ses directeurs actuels ont aligné le fait sur le droit. Désormais, cette scène est vraiment une scène parisienne. Elle l'était en droit, mais restait confidentielle. Grâce à eux, la scène a acquis une notoriété dans le milieu des arts de la scène, qui est tout à fait exceptionnelle. On doit s'en réjouir ici, d'autant plus que cela est obtenu par une programmation diversifiée, et tout à fait exigeante. Or, on sait que le prix à payer sur des programmations exigeantes, c'est parfois un public trop peu présent. Or, ce n'est pas le cas, et on a pu constater que le public nombreux est au rendez-vous, ce qui est vraiment une performance, d'autant que certains spectacles sont plus difficiles que d'autres. C'est la quadrature du cercle, et la réussir, cela donne raison à la Ville dans sa décision de soutenir ce théâtre.

Monsieur le Maire : Bien ; Madame de FRESQUET.

Madame de FRESQUET : Pour rejoindre Monsieur DARGENT, et avoir assisté comme lui au dernier Conseil d'Administration, je voudrais saluer le beau travail des deux directeurs du théâtre Monfort, et dire qu'au-delà de la scène parisienne, nous pouvons dire que c'est une scène reconnue au niveau européen. Je me réjouis que cet équipement soit dans notre arrondissement, même s'il n'a pas vocation à être un théâtre d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Je mets au vote ce projet de délibération. Il est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

25. 2016 DFPE 5 Subventions de fonctionnement (1.108.482 euros), subvention d'équipement (288.177 euros), avenants et convention à l'association UDAF pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance

26. 2016 DFPE 140 Subvention (150.000 euros) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon

27. 2016 DFPE 186 Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé dans le 15e arrondissement de Paris - Marché de services (article 30) - Lancement et modalités de passation

28. 2016 DDCT 24 Convention de prestations de services avec le Ministère de la Justice - Autorisation - Signature

Monsieur le Maire : Je soumets à votre vote les délibérations n'appelant pas de discussion ; je vous invite à un vote positif. Je vous en remercie. Passons aux vœux.

30. V152016036 Vœu à la Maire de Paris par les élus du groupe Les Républicains et les élus du groupe UDI-MODEM relatif au maintien du centre d'information et d'orientation 7/15 dans le 15e arrondissement.

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, en accord avec le Rectorat, la Mairie de Paris a décidé de réduire le nombre d'implantations de CIO, et de les redéployer en supprimant 4 centres, dont celui du 15e arrondissement. Les élèves fréquentant le CIO du 15e, situé au 99, rue d'Alleray, devront donc se déplacer dans le 16e. Cette décision est tout à fait illogique, compte tenu de l'importance du public concerné dans le 15e arrondissement, du nombre de lycées professionnels, et de la situation géographique de ce centre, très bien desservi par diverses lignes d'autobus et de métro. Je vous rappelle que ce centre accueille, entre autres, de nombreux jeunes en situation de décrochage scolaire, et des enfants de plus en plus nombreux, qui ont besoin de conseils et d'aide pour leur orientation et leur avenir professionnel. Cette décision, Monsieur le Maire, est d'autant plus paradoxale, que récemment, et nous avons eu plusieurs réunions, nous avons eu, à l'occasion de la conférence sociale, un pré-diagnostic pour le 15e arrondissement qui insistait sur l'importance de se mobiliser pour les jeunes en difficulté. Il rappelait que l'objectif prioritaire était de coordonner les différents dispositifs destinés à aider ces jeunes. Est-ce vraiment par la prise de décisions de ce genre, telle que fermer ce CIO, que nous allons atteindre ces objectifs préconisés et rappelés plusieurs fois par la Ville de Paris ?

Monsieur le Maire : Bien ; Monsieur RACAPE, pour répondre.

Monsieur RACAPE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis en total accord avec les propos de ma collègue. Pour répondre à sa question, je pense que la réponse est clairement « non ». En effet, le chômage est un fléau qui touche les

jeunes, comme n'importe quelle catégorie de la population. La courbe du chômage ne s'inverse pas, ni à moyen, ni à long terme. Nous le savons pourtant : l'un des leviers pour faire baisser le chômage des jeunes, c'est la formation et l'orientation. Dans cette optique, la relocalisation de CIO et son départ sont plus qu'aux antipodes de la politique qu'il faut mener en faveur de l'emploi. Autre réalité : les structures doivent être à proximité, pour que les jeunes y aillent ; ces derniers réagissent et réfléchissent souvent en termes de quartier, parfois d'arrondissement, mais rarement au-delà. Nous pouvons douter du fait que les jeunes suivent le CIO jusqu'au 16e arrondissement, afin de chercher les informations dont ils ont besoin. Pour terminer, le 15e arrondissement est celui où vivent le plus de jeunes ; avoir un CIO ne semble pas être superflu, bien au contraire, et de surcroît dans un quartier où le chômage est élevé, et vis-à-vis duquel nous devons rester vigilants. A proximité d'un quartier où la Ville préempte en permanence, la logique voudrait que les infrastructures pouvant accueillir les riverains, et les aider à trouver un travail augmentent, et non l'inverse. C'est l'une des clés de la réussite de la mixité sociale ; pourquoi détruire systématiquement ce qui marche ?

Monsieur le Maire : Explication de vote, pour Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : La limite de ce qui vient d'être dit est simple : les CIO ne dépendent plus de la Ville de Paris. Donc on peut faire le procès de la Ville sur plein de choses, mais certainement pas sur cette réalité. Depuis le 1e janvier dernier, les CIO dépendent de l'Etat. La Ville, d'ailleurs, avait demandé qu'à l'occasion de ce transfert, l'ensemble des CIO soient maintenus. Elle n'est donc pas responsable du fait que l'Etat ne l'ait pas suivie sur ce sujet. C'est pourquoi ce vœu nous paraît totalement hors de propos. Lors du Conseil de Paris de février 2016, une délibération demandait très clairement son maintien. C'est la raison pour laquelle, ce vœu étant hors de propos, on peut tout à fait partager cette volonté de maintenir les CIO sur le territoire parisien, mais, la Ville n'étant pas responsable, nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : un point d'explication complémentaire : si la Ville n'est plus responsable, c'est parce que le département s'est désengagé du CIO, ce qui a amené un redéploiement par le Rectorat. L'exécutif municipal a décidé de transférer la compétence des CIO au Ministère ; cela étant, les conséquences, nous les assumons. Ou plutôt, nous les subissons ; c'est tout à fait anormal. Je ne pense pas que l'Etat et le Rectorat y soient tout à fait étrangers ; je pense que nous pourrions unir nos efforts afin de montrer qu'il serait plus approprié que ce soit le CIO du 16e, d'ailleurs plus petit et qui concerne moins de personnes, qui vienne s'installer dans le 15e arrondissement. On comprend bien le désir

d'économie, mais il serait plus pertinent de fonctionner dans l'autre sens. Monsieur BOULENGER de HAUTECLOCQUE.

Monsieur BOULENGER de HAUTECLOCQUE : Beaucoup a été dit. Je voudrais déplorer tant la forme que le fond, puisque aucune information n'a été donnée à la Mairie du 15e arrondissement. Nous avons appris cette fermeture, sans même savoir le devenir des locaux en question, qui sont de qualité et fort bien situés. Nous avons le sentiment de faire face à un incroyable gâchis. On peut se défausser de la responsabilité, mais enfin, le gouvernement et la Mairie de Paris font partie des mêmes sensibilités ; il doit y avoir quelque lien, je suppose, et l'on peut s'étonner de ce qui ressemble avant tout à une recherche d'économies. Si tant est que nous ne puissions obtenir le retour de ce centre, ce qui constitue l'objet principal de ce vœu, nous nous interrogeons sur l'affectation future de ces locaux. Merci.

Monsieur le Maire : Merci ; je mets aux voix ce vœu. La gauche ne prend pas part au vote. Le vœu est accepté à la majorité des suffrages exprimés. Passons au vœu suivant.

31. ***V152016038 Vœu à la Maire de Paris par les élus du groupe Les Républicains et les élus du groupe UDI-MODEM relatif aux conséquences de la réforme du collège pour les élèves parisiens et la suppression des classes bi-langues, européennes et orientales.***

Monsieur le Maire : Madame DUC.

Madame DUC : Merci. Nous vous proposons un vœu relatif aux conséquences de la réforme du collège. Dès la rentrée prochaine, ces classes vont être amenées à disparaître, et les parents des élèves des collèges du 15e arrondissement, ainsi que les enseignants, sont particulièrement inquiets de voir disparaître ces sections, et souhaitent qu'elles soient maintenues. Devant la vive contestation, une mesure dérogatoire avait été mise en place pour les classes bi-langues, consistant à maintenir ces classes dans les collèges accueillant des élèves provenant des écoles élémentaires où une autre langue que l'anglais leur aurait été enseignée. C'est mieux que rien ; cependant, aucune procédure dérogatoire ne semble prévue pour maintenir les 176 sections européennes, ainsi que les 17 sections de langues orientales. Contrairement à l'idée reçue, ces sections existent dans plus d'un tiers des collèges parisiens situés en REP, et participent donc au soutien des élèves en difficulté, et à l'exigence des réductions des inégalités en favorisant la réussite de tous les élèves. Elles permettent aussi d'offrir le meilleur de l'école républicaine à des élèves désireux de s'investir : en effet, le processus de sélection ne repose pas exclusivement sur un examen des

résultats académiques, mais bien davantage sur la motivation des élèves, sur leur intérêt et leur curiosité pour la pratique d'une langue, et la culture d'un pays. Elles participent à l'ouverture d'esprit sur l'extérieur. De plus, les élèves qui, aujourd'hui en particulier pour les sections européennes, ont commencé un cursus, ne le finiront pas ; ils ne pourront pas faire leur deuxième année. C'est à la fois pénalisant pour eux, qui se sont investis dans ces classes avec une vraie motivation, et pour les enseignants, qui ont organisé leurs cours sur deux ans, et non sur un seul. C'est pourquoi nous demandons à la Maire de Paris, en tant que Présidente du Conseil départemental, qu'elle prenne des dispositions afin que les élèves qui finiraient plus tôt, en raison des diminutions d'heures, puissent rester dans l'enceinte du collège, en activité ou en étude surveillée. Nous souhaitons également que la Maire de Paris interpelle le Recteur d'académie, afin de connaître le devenir de ces sections européennes et orientales, et lever les incertitudes des enseignants concernés par les diminutions du nombre d'heures. Enfin, nous souhaitons que la Maire obtienne l'assurance que l'ensemble de ces classes bi-langues seront maintenues. Merci.

Monsieur le Maire : Merci ; Monsieur MENGUY.

Monsieur MENGUY : Merci ; c'est un excellent vœu, que je vous appelle à voter de manière unanime. Je crois tout d'abord que cette réforme est tout à fait dommageable : supprimer les sections européennes et orientales, pour une fois que quelque chose marche, autant le garder, surtout que l'éducation dans les collèges est difficile, pour des publics à un âge de construction et de devenir. Cela décourage la communauté éducative. La seconde raison, c'est qu'à l'heure où nous avons besoin de davantage d'ouverture sur l'Europe et le reste du monde, on ne peut que regretter qu'un gouvernement de gauche lance ce signal de fermeture et de repli sur soi. La culture européenne s'enseigne le plus tôt possible ; supprimer ces sections, c'est regrettable, et c'est un mauvais signal envoyé. Evidemment, il y a une réelle inquiétude des parents pour leurs enfants, mais aussi pour toute la communauté éducative, qui ne sait pas très bien comment organiser le quotidien des enseignants. Ces derniers voient des heures supprimées. On ne sait pas très bien ce que vont devenir ces élèves durant ces heures, car contrairement à ce qui est dit par le Ministère, oui, des heures vont être supprimées ; oui, la question se pose, et c'est aussi la responsabilité du département que de savoir ce qui peut être proposé dans l'établissement, pour éviter que de jeunes élèves se retrouvent hors du collège. Ils sont plus en sécurité, et auront des choses plus intéressantes à faire dans leur établissement, plutôt que sur le trottoir. Enfin, je crois qu'il est important de

noter que cette réforme proposée par la gauche prend notamment l'exemple malheureux au Québec de la « réforme pédagogique », qui est un échec incontestable, et sur le fond, et sur la forme. La gauche serait bien avisée de faire machine arrière ; visiblement, c'est à la mode en ce moment pour les réformes du gouvernement. Tout espoir n'est pas vain. Enfin, Monsieur le Maire, vous me permettrez d'aborder la question du nouveau collège dans le 15e arrondissement, car il ne suffit pas de mettre en place des réformes ; il faut des établissements pour les recevoir. Nous n'avons rien : aucun engagement, aucun site arrêté. Il ne se passe rien, et nous en souffrons. Si la majorité parisienne était aussi prompte à faire de nouvelles écoles et de nouveaux collèges qu'elle l'est pour créer des centaines de logements sociaux, je crois que finalement, nous pourrions atteindre un équilibre social qui est loin d'être la réalité de notre arrondissement. Pour toutes ces raisons, je vous invite à adopter cet excellent vœu.

Monsieur le Maire : D'ailleurs, les collèges sont nécessaires quand on construit des logements sociaux, et il est vrai que les chiffres du Rectorat justifient la création d'un établissement d'ici à 2020. Le terme approche. Monsieur BAGHDAD, pour une explication de vote.

Monsieur BAGHDAD : Ce vœu n'est pas destiné à notre enceinte, vu les échanges qui ont été tenus ; il est plutôt destiné à l'Assemblée nationale, car la Ville de Paris n'a aucune responsabilité sur la réforme du collège, ni sur ces suppressions. La Ville de Paris a manifesté pour demander des dispositions dérogatoires, ce qui a été obtenu en partie. Les mesures que vous demandez ont déjà été prises ; ces demandes sont donc sans objet. Par ailleurs, sur le premier point (que la Maire organise l'accueil des collégiens en dehors des heures supprimées), j'ai deux sources d'étonnement : ce n'est pas la compétence de la Maire de Paris, mais de l'Education nationale et des chefs d'établissements. De plus, vous avancez des arguments opposés à ceux que vous prononciez il y a quelques temps, quand vous nous disiez que les élèves passaient trop de temps dans les établissements. Vous nous dites à présent qu'ils doivent y passer davantage de temps. En l'occurrence, ceci ne relève pas de la compétence de la Maire de Paris ; je vous laisse exprimer ce désir, mais les demandes ne sont pas adressées aux bonnes personnes.

Monsieur le Maire : C'est votre avis, et vous le partagez, mais nous allons passer au vote. Le vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés. Voici un certain nombre d'informations que je vais porter à votre connaissance. D'abord, les dates des prochains conseils d'arrondissement : les lundis 2 mai, 30 mai et 20 juin. Le mardi 12 avril, le Conseil se réunira en CICA. Les Conseils de quartier se tiendront le 15 mars, à 19 heures, le 17 mars, le 21 mars, le 22 mars, et le mercredi 23 mars.

La séance est levée.

Monsieur Philippe GOUJON,

Député-Maire du 15ème Arrondissement